

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 avril 2021

Étaient présents : Mesdames et Messieurs C. DEROUET – J.C COQUIO - F. LAUTOUR - I. LANGLOIS– C. PELLERIN – V. BESNARD – N. BOUCHARD - J. GUERIN – Ph LETONDEUR - S. POTTIER - P. LESELLIER – V. FOURRÉ - A. DURAND – C. LAFONT – S.PICK

Absents excusés : -

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : Pascale LESELLIER

Le Maire souhaite ajouter 5 questions à l'ordre du jour :

- point N° 3 : gîte : tarifs
- point N°11 : décision modificative : budget commune : annulation titre antérieur (loyer Coiffeuse novembre 2020)
- étude du devis Baticlos : porte pour l'atelier communal
- avis extension GAEC les Vallées à St-Bomer-les-Forges
- recrutement agent technique polyvalent

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23/02/2021

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu.

1. Vote des taux d'imposition 2021

Le Maire rappelle que :

- lors du dernier Conseil Municipal, dans le budget primitif proposé pour 2021, il était prévu de conserver les taux de référence 2020 pour équilibrer le budget.
- A compter de l'année 2021, la Taxe d'Habitation sur les résidences principales a été supprimée par l'Etat. En contrepartie, le Taux FTPB (Taxe Foncière Bâtie) 2020 du Département (27.07%) est transféré aux communes afin de compenser la perte de la Taxe d'Habitation.

Les taux de référence sont donc :

- Foncier Bâti : **13.23** % + 27.07 % du taux départemental soit 40.30% pour une base 2021 de 853200€ soit 343840€
- Foncier Non Bâti : **19.52** % pour une base 2021 de 307200 € soit 59965 €

Les taux ci-dessus sont adoptés à l'unanimité.

Le Maire explique les nouveaux calculs de la Trésorerie avec l'application d'un coefficient correcteur de 153388 €, soit un total à percevoir de 275283€ en 2021 contre 272258€ en 2020.

2. Subventions 2021 (Associations, etc...)

Après étude des demandes présentées par les associations, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2021 :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers :	800 €
- Comité des fêtes :	600 €
- ABI Section tennis de table :	300 €
- Entente Sportive Lonlay / St Bômer: (pour 19 licenciés X 25€)	475 €
- ADMR :	150 €
- La truite domfrontaise :	150 €
- CCAS :	2 500 €
- Asso. Cnale pour la régulation des nuisibles :	250 €
- Septembre Musical de l'Orne	2 090 €

Le Maire remercie les associations :

- qui ont fait un effort de baisse de subvention dans le contexte sanitaire actuel puisqu'elles n'ont pas pu organiser leurs manifestations habituelles
- qui ont fait le choix de ne rien demander cette année.

3. Gîte : étude des devis, tarifs

3a) Devis

Le Maire donne la parole à Jean-Claude COQUIO, 1^{er} adjoint qui suit ce dossier.

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de poursuivre les travaux d'équipement pour l'aménagement intérieur et extérieur du gîte :

- EJS (électro-ménager) : plus-value 2006€ HT soit 2407.20€ TTC pour des changements liés au label Tourisme et Handicap (spot, bouton presseur, prise de courant, alarme, etc...)
- Lalande (menuiserie) : plus-value 2029€ HT soit 2434.80€ TTC pour des boîtes à clés, verrous, porte placard, etc...
- Courteille : 1416€ HT soit 1699.20€ TTC (dans le cadre du marché) pour terrassement, récupération eaux pluviales, etc.

= TOTAL : 5451€ HT soit € 6541.20€ TTC

soit 2,8 % de plus par rapport au marché de 193667.16€

De plus, il convient de :

- refaire des travaux de joints de l'appentis à côté du gîte pour un montant de 1936€ HT (devis EG Maçonnerie)
- faire vérifier l'installation électrique complète par l'APAVE pour un montant de 450€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les devis d'un montant de 5451€ H.T. pour les travaux du gîte dans le cadre du marché.
- accepte les devis hors marché de Eg Maçonnerie et l'APAVE.
- autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

3b) Tarifs et commercialisation

Le Maire évoque les tarifs à appliquer pour le gîte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide l'adhésion aux organismes de Tourisme : Gîte de France Orne pour un montant de 300€ (droit d'entrée) et la cotisation annuelle comprise entre 220 et 315€, selon le nombre de chambres et proratisée selon la date d'ouverture ET Office de tourisme Domfront 40€

- valide les tarifs ci-dessous :

12€ / nuit en dortoir (11 pers max)

25€ / nuit en chambre (pour 2 pers)

Semaine (lundi au vendredi) : 50€/pers. (dortoir)

250€ / mois en semaine du lundi au vendredi

Week-end, toute l'année : 182€ / nuit (en dortoir)

Semaine (du samedi au samedi) :

- haute saison (juillet, août + Noël & An) : 700€

- basse saison : 500€

Randonneurs (le Sentier) : 120€/nuit (en dortoir) + 100€ extérieur (tentes)

La caution sera égale au prix de la nuit ou semaine ou mois.

- autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

De plus, le Maire évoque le nom du gîte pour une meilleure communication. L'Office de Tourisme de Domfront a suggéré : Gîte de l'Egrenne ? Gîte de la longue vallée ? Gîte du Loup ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide du nom : « Gîte aux loups ».

4. Lotissement St-Nicolas : point sur le dossier

Le Maire montre les 3 différents plans d'accès au futur lotissement; plan réalisés par la SOGETI, mandatée pour la maîtrise d'œuvre. Les plans prévoient 20 maisons et une entrée et sortie dans le virage de la route de la Butte du Clos.

Il a rencontré dernièrement les équipes techniques de la DDT qui préconise une sortie face à l'habitat de St-Nicolas.

Il explique avoir reçu un courrier de la famille DUCREUX / LEMONNIER, habitants dans le cul-de-sac de la rue St-Nicolas et avoir ensuite rencontrés ces habitants soucieux de l'aspect sécurité et qualité de vie, et ils craignent pour les nuisances sonores & visuelles et la dépréciation de la valeur de leurs biens.

Le Maire et le Conseil soutiennent la sortie sur la route du Clos, prévue initialement dans le PLU et proposé par la SOGETI.

5. Voierie : étude des devis

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de poursuivre les travaux de voierie sur nos chemins communaux ou routes, lieu-dits.

Il rappelle le nouveau plafond de 100000€ HT pour les marchés publics sans publicité dans le contexte COVID.

Il présente les devis reçus :

- COURTEILLE : 81892€ HT soit 98270.40€ TTC
- BRIONNE : 86828.90€ HT soit € 104194.68 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les devis COURTEILLE d'un montant de 81892€ HT
- autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

6. Réhabilitation 3 maisons du centre bourg : point sur le dossier (subventions, prêt), devis (désamiantage, lancement appel d'offres)

Lors du dernier Conseil Municipal, le Maire a évoqué les dossiers de demande subvention envoyés en février (Etat : DETR et DSIL, Région : revoyure PETR et plan de relance « friches ») pour ce projet qui s'élève à 937.880€ H.T.

A ce jour, nous sommes en attente de réponse définitive.

De plus, le Maire informe qu'il y a une consultation en cours par la SICA pour le diagnostic amiante & plomb et le coordonnateur SPS (Sécurité & Protection Santé) ; consultation jusqu'à ce jour.

Il présente les 2 devis reçus pour le repérage amiante & plomb :

- Prest'imm : 2169.08€ HT avec un nombre de prélèvements précis.
- Orne expertise : 700€ HT + 45€ / prélèvement amiante X 28 = 1960€ HT (sans certitude du nombre de prélèvement)

Et le seul reçu devis pour le SPS : Execo Marc MORISSET : 2700€ HT

N'ayant aucune réponse sur les subventions, vu la faiblesse des taux d'emprunts bancaires en ce moment, le Maire informe qu'il préférerait faire un prêt pour l'achat et les travaux de ces 3 maisons ainsi que la voirie (voir point N° 5), même si la capacité financière * nous l'autorise (cf ci-après).

Il présente 2 devis pour un prêt de 500000€ sur 20 ans :

- Crédit Mutuel : taux 1.42% (taux fixe à échéance annuelle) OU 1.39% si échéance dégressive.
- Crédit Agricole : taux 0.89%.

**CAF (Capacité d'Auto-Financement) : évolution sur 5 ans, de 2015 à 2019 : de 245000€ à 328000€*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le prêt du Crédit Agricole de 500000€ sur 20 ans au taux de 0.89% pour les travaux des 6 logements et de la voirie
- accepte le devis de Prest'imm pour le diagnostic amiante et plomb de 2169.08€ HT et Marc MORISSET pour le SPS de 2700€ HT.
- autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

7. Convention avec TE61 (Syndicat d'Electrification de l'Orne) et conseil en énergie partagé pour la salle des fêtes

Le Maire et le 1^{er} adjoint ont rencontré le TE61 début mars.

La Commune n'est plus éligible au tarif réglementé de vente d'électricité et dispose d'un contrat d'un an, valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Te61 a envoyé un mail pour informer qu'un nouveau marché est en cours de constitution pour la fourniture d'électricité dans l'Orne. Ce marché serait d'une durée de 2 ans, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Pour participer au marché, il faut être membre du groupement de commandes d'énergies du Te61; ce qui permettrait de gagner 5 à 7 % par rapport à la facture actuelle. Le Te61 met en place la procédure de marché public et désigne un fournisseur d'électricité pour l'ensemble des membres du groupement. Ces derniers restent exécutant de leurs contrats durant la durée du marché.

135 communes de l'Orne ont déjà adhéré. Comme la commune dispose de plus de 10 contrats, la participation s'élèverait à 200€/an.

Pour participer au marché du Te61, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'adhérer au groupement de commandes d'énergies du Te61
- de signer l'acte constitutif du groupement de commandes
- autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

De plus, la Commune possède un bâtiment (salle des fêtes) avec une surface de toiture >500m². Une partie de la toiture est orientée Est-Nord-Est et présente une structure potentiellement intéressante pour une centrale photovoltaïque (charpente lamellé-collé et couverture avec bac acier). Une note d'opportunité a été réalisée par le Te61. A l'occasion de cette analyse, le Te61, propose de réaliser, gratuitement (valeur de 500€), un diagnostic énergétique, à l'instar d'une mission CEP (Conseil en Energie Partagé), sur ce bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- demande au Te61 la mise en place du CEP pour 1 durée de 1 an pour la salle polyvalente
- autorise le Te61 à accéder aux données de consommations et facturation énergétique de la commune pour la salle polyvalente.
- autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier (convention désignant un élu référent, un référent administratif et un référent technique).

8. Régie photocopies & médiathèque

La Trésorerie de la Ferté Macé (DGFIP) nous a informés qu'il conviendrait de regrouper les 2 régies car il y a de nouvelles modalités pour le circuit de dépôt en espèces. En effet, la DGFIP a passé un marché avec la Banque Postale qui accueillera désormais les régisseurs des collectivités seulement pour des versements supérieurs à 50€. Or, pour les photocopies, nous étions en dessous de ce montant (40€ en 2020).

Il convient donc de fermer les 2 régies existantes et de créer une nouvelle régie avec ouverture d'un compte DFT (dépôt de fonds) avec un dispositif ILLICODE sans se déplacer.

De plus, la Trésorerie nous alerté qu'il conviendrait de nommer un nouveau régisseur pour toutes les régies (y compris la station-service) car c'est actuellement Valérie LETISSIER (titulaire) qui est en arrêt maladie depuis juillet 2019. De plus, elle perçoit 50€/mois à ce titre (IFSE) ; ce qui paraît injustifié du fait de son absence. Il serait possible de nommer Stéphanie DELACOUR, contractuelle et non titulaire, en régisseur principal et Sandrine CHENEAU, en intérim, en régisseur suppléant. Le montant de l'indemnité IFSE serait à revoir en fonction du montant du dépôt (320€/maxi/an).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de regrouper les 2 régies : photocopies & médiathèque
 - de nommer Stéphanie DELACOUR en régisseur principal et Sandrine CHENEAU en régisseur suppléant
- et autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier (arrêtés et IFSE).

9. CDC Domfront Tinchebray Interco : Délibération transfert PLU

Le Maire rappelle que le Conseil avait délibéré en septembre 2020 à ce sujet mais il était trop tôt.

Il informe donc de nouveau les membres du conseil municipal, qu'actuellement, la communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco ne dispose pas de la compétence PLU et cartes communales. La loi ALUR prévoyait le transfert automatique de cette compétence au 27 mars 2017 mais une minorité de blocage s'est manifestée au sein de notre intercommunalité pour le maintien de la compétence aux communes. Pour les intercommunalités n'ayant pas la compétence à ce jour, cette même loi prévoit que le transfert est effectif au premier jour de l'année suivant l'élection du président de l'intercommunalité consécutive au renouvellement des conseils municipaux. Les communes membres de cet établissement de coopération intercommunale peuvent s'opposer à la mise en œuvre automatique de cette disposition si, dans les trois mois précédents la date de transfert effectif au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y oppose. Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal, la compétence Plan Local d'Urbanisme qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- s'oppose au transfert de la compétence urbanisme (établissement du PLU) à la communauté de communes Domfront Tinchebray Interco.

10. CDC Domfront Tinchebray Interco : Modifications des statuts sur la LOM (Loi d'Orientation sur les Mobilités)

Le Maire informe avoir reçu un courrier de la communauté de communes « Domfront Tinchebray Interco » qui demande de prendre une délibération sur la modification de

ses statuts en ajoutant dans les compétences facultatives la ligne suivante : « organisation de la Mobilité, conformément à la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019.

Avant de se décider, le Maire souhaite avoir plus d'information sur cette loi et reporte cette prise de décision au prochain conseil.

11. DM (Décisions Modificatives) :

a) budget lotissement le Grand Jardin

Lors du dernier conseil Municipal en février et le vote du budget du lotissement Grand Jardin, il convenait d'effectuer des virements de crédits suivants :

- investissement dépenses : compte 168748 : + 1386€
- investissement recettes : compte 001 : + 1386€

pour ensuite faire le mandat au compte 168.748 sur le budget du lotissement et un titre au compte 276.348 sur le budget de la commune pour 1386€

b) budget commune : annulation loyer

Lors du dernier conseil Municipal en février, il avait été convenu d'annuler le loyer de novembre de la coiffeuse affecté par la fermeture liée à la COVID. Il convenait d'effectuer des virements de crédits suivants :

Dépenses de Fonctionnement : compte 673 (annulation de titres antérieurs) : + 600 €

Dépenses de Fonctionnement : compte 60612 (énergies, électricité) : - 600 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits ci-dessus.

12. Santé : point télémedecine & télépharm

Le Maire informe qu'il a rencontré l'ex médecin Mme Marie-Françoise BOUQUEREL pour voir si elle souhaitait venir en appui occasionnellement à Marion LE MONIER mais Mme BOUQUEREL ne souhaite pas intervenir dans le contexte actuel de COVID. Afin de consolider notre service de santé, des contacts ont été pris avec l'ARS, qui a orienté vers l'association Télépharm et sa présidente Mme GENIN-COSSIN, que l'ARS a financé dans le cadre d'un projet d'accompagnement de pharmacies d'officines quant à la mise en place d'une activité de télémedecine en lien avec des médecins du département de l'Orne. Ce système permet des consultations de médecine générale et de suivis en médecine spécialisée, entièrement prises en charge par la CPAM et les mutuelles, puisque TELEPHARM est reconnue organisation territoriale de santé.

Le Maire et les adjoints ont alors rencontré Mme GENIN-COSSIN, une pharmacienne d'Argentan, Mme VIEL, et la pharmacienne de Lonlay, Mme BINET le 15 avril pour développer ce système de télémedecine au sein de la pharmacie de Lonlay ; ce qui nécessiterait quelques légers travaux d'aménagement intérieur.

13. Indemnités gardiennage église

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une indemnité de gardiennage d'église est versée chaque année et que son montant maximum est fixé par la loi, à savoir depuis 2017 :

- 479.86 € pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte
- 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la Commune.

Un montant de 120,97€ est versé chaque année au diocèse de Sées depuis 2017. Mais, compte tenu du fait que Mme Janine GUERIN résidante dans la Commune et s'occupant régulièrement de l'église, avec l'aide de plusieurs bénévoles, le Maire propose de lui verser une indemnité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser 300€ chaque année, à compter de l'année 2021, à Mme Janine GUERIN.

14. Organisation des élections Régionales et Départementales en

juin

Le Maire informe que les élections Régionales et Départementales ont été décalées d'1 semaine soit les 20 et 27 juin.

Nous serons donc obligés de l'organiser dans la salle polyvalente pour respecter les mesures barrières.

Le Maire demande à tous les conseillers de se rendre disponible pour ces 2 dates. La Préfecture nous avertira des mesures et conditions d'organisation (ex : obligation des assesseurs d'être vaccinés ? réunion de la commission de contrôle de la liste électorale).

15. Questions diverses

a) avis extension GAEC les Vallées à St-Bomer-les-Forges

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une enquête publique est actuellement en cours pour une installation classée – dossier présenté par le GAEC LES VALLEES sise au lieu-dit « Les Vallées Le Coq » à Saint Bômer les Forges en vue de l'extension de ses activités de vaches laitières, de bovins à l'engraissement, de porcs charcutiers et de méthanisation, qu'il exploite à ladite adresse.

Cette installation est soumise à autorisation au regard de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le Maire ajoute qu'une enquête publique se déroule du 10 mai au 09 juin inclus en mairie de LONLAY L'ABBAYE, siège de l'enquête.

Un avis d'enquête est affiché en mairie de LONLAY L'ABBAYE, et le conseil municipal doit donner son avis avant le 23 juin 2021.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un (ou plusieurs) conseiller(s) qui serai(en)t intéressé à l'affaire débattue doi(ven)t se retirer de la séance, soit, à tout le moins, se montrer très réservé(s) lors du débat afin de ne pas influencer le conseil, et, de toute façon, ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au dossier.

b) recrutement agent technique polyvalent

Le Maire informe que suite à l'annonce de recrutement début avril, il a reçu environ 10 CV. Il est actuellement en lien avec la Mission Locale de Flers pour le dispositif d'embauche pour les jeunes : le PEC (Parcours Emploi Compétence).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable pour la création du poste d'agent technique polyvalent entre 20 et 35H/semaine en CDD sur 2 ans maxi.
- autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier

c) dossiers en cours

Le Maire informe des divers dossiers :

- Devis Baticlos pour la porte de l'atelier communal : 5625.74€ HT pour une porte 35*40, isolée 40mm OU 5083.33€ HT pour une porte 37*44 (différence de mécanisme)

Le Conseil Municipal accepte le devis de 5625.74€ HT.

- Adhésion CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour les avantages pour le personnel type chèques vacances, chèque emploi service (CESU), etc...

Demande de résilier 3 retraités (coût 138€/an par salarié) : E.LEBOUCHER, T.PELLOUIN, G.TOUTAIN et le personnel ayant quitté la structure : Sophie FERT. Les avantages seront réservés aux actifs.

- Ages et Vie Habitat. En cours : signature chez le notaire pour le terrain.

- Un jeunes couple de kiné devrait arriver au 2è semestre 2022 et s'installer au Pôle Santé.

Stéphanie PICK évoque 2 sujets :

- La signalétique « cabinet médical »
- La vitesse excessive en centre bourg

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.



29/4/2021.